

Affaire Hicheur: du «marketing sécuritaire»

PAR LOUISE FESSARD

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 16 MARS 2012

En détention provisoire depuis deux ans et demi, Adlène Hicheur, docteur franco-algérien en physique des particules, sera jugé les 29 et 30 mars devant la 14^{ème} chambre du tribunal correctionnel de Paris pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Lors d'une conférence de presse au siège parisien de la Ligue des droits de l'Homme, le 15 mars, son avocat a dénoncé « une affaire emblématique des dérives de la lutte antiterroriste ». Deux des mis en examen de l'affaire de Tarnac (accusés en novembre 2008 d'avoir saboté des caténaires de lignes TGV), Mathieu Brunel et Benjamin Rosoux, ont apporté leur soutien au chercheur de 35 ans.

Une jonction inédite entre, d'un côté, des jeunes gens catalogués par les RG d'anarcho-autonomes et, de l'autre, un jeune scientifique qui travaillait au Cern, décrit par la police comme un « loup solitaire », un individu « **entré dans un dans un phénomène d'auto-radicalisation** ». Si l'objectif était d'attirer la presse, jusqu'ici très prudente face à l'«**islamiste du Cern**», l'opération est réussie.

Plusieurs télévisions et radios sont présentes. « Là, ils viennent, remarque, quelque peu amer, Halim Hicheur, son frère, chercheur en physiologie. *La valeur ajoutée, c'est Tarnac. Il faut ça pour que les citoyens français de confession musulmane soient crédibles...* » Il est principalement reproché à Adlène Hicheur d'avoir envisagé de « *constituer une cellule opérationnelle dont l'objectif était la commission d'actions violentes en Europe et plus précisément en France* », indiquent les juges d'instruction dans leur ordonnance de renvoi du 29 décembre 2011.

Mais cette accusation repose quasi-exclusivement **sur 35 mails échangés** avec un correspondant rencontré sur un site djihadiste francophone, et ensuite identifié par les enquêteurs comme Mustapha Debchi, un cadre d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi). Pour son

avocat, Me Patrick Baudouin, ces échanges « *sont de simples mots, des propos certes très discutables, mais comme on en trouve des milliers sur Internet* ». « *Il n'y a pas le moindre début d'intention de mise en œuvre d'un projet précis de préparation ou d'aide à un acte au terroriste concret* », estime-t-il.

Récit policier

Brillant physicien travaillant sur l'accélérateur géant de particules du Cern près de Genève, arrivé en France à l'âge d'1 an, Adlène Hicheur présentait selon son avocat le « *profil idéal* » pour une opération de « *marketing sécuritaire* ».

Un profil sans doute renforcé, selon le livre-enquête *L'Espion du président*, par le fait que son père avait été fiché dans Cristina, le fichier de la DST. « *Quand j'ai appris ça, j'ai demandé à mon père : "Tu as fait une connerie ?"*, raconte Halim Hicheur. *Il m'a répondu "Non, mon casier judiciaire est vierge, etc."*. *C'est après qu'on a compris que tous les pèlerins du hajj qui vont à La Mecque sont fichés.* »

Le jour même de l'arrestation à Vienne (Isère) d'Adlène Hicheur, le 8 octobre 2009, le ministre de l'intérieur Brice Hortefeux, en déplacement à Lyon où le jeune homme entamait ses 96 heures de garde à vue, **affirmait** : « *L'enquête dira sans doute quels étaient les objectifs en France ou ailleurs et indiquera peut-être que nous avons évité le pire* ». Et les médias s'engouffraient à sa suite dans la version policière de l'«**islamiste du Cern**».

Pour les mis en examen de Tarnac, l'objectif est donc de déconstruire, comme ils l'ont fait dans leur propre cas, le récit policier et politique. « *L'antiterrorisme fonctionne comme un machine à sidérer*, explique Benjamin Rosoux, 33 ans, cogérant du Magasin général, l'épicerie de Tarnac. *C'est une opération de communication qui vise à convaincre la population qu'il y a une menace et que l'ensemble du corps policier est là pour la défendre. Hicheur, c'est la deuxième tentative de la DCRI pour se raccrocher aux branches après le fiasco de Tarnac* ».

« *Dans notre cas, le récit a déraillé, très certainement du fait de notre profil* (de jeunes gens cultivés, de gauche, ayant fait des études, et blancs – ndlr) *et de*

notre capacité à prendre la parole dans les médias, souligne Mathieu Burnel, 30 ans. *L'affaire Hicheur semble, elle, avoir parfaitement fonctionné : la figure du physicien islamiste autoradicalisé n' a pas été remise en cause* ».

La quinzaine de demandes de remise en liberté, déposées par Me Patrick Baudouin, ont toutes été refusées. C'est à l'occasion de la dernière de ces audiences qu'un procureur aurait, selon Jean-Pierre Lees, directeur adjoint du laboratoire de physique des particules (Lapp) d'Annecy-le-Vieux et président du comité de soutien d'Adlène Hicheur, affirmé : « *Je ne pense pas que deux ans de prison suffisent pour qu'il revienne sur ses convictions radicales* ». « *En gros, Adlène Hicheur fait de la prison pour redressement idéologique* », constate l'ancien professeur du jeune homme.

D'après son frère, cette détention provisoire ne facilite pas la préparation de la défense d'Adlène Hicheur, par ailleurs souffrant d'une hernie discale insoignable en prison. « *Il a accès une ou deux heures par jour à un ordinateur et au DVD contenant les 27 tomes de milliers de page de l'instruction* », explique-t-il. « *Lorsque la machine judiciaire s'emballe ainsi, il faudrait des magistrats extrêmement courageux pour désavouer leurs collègues et deux ans d'instruction à charge, estime Me Patrick Baudouin. En général, les juges ont tendance à prononcer une condamnation au moins égale à la période de détention provisoire, pour couvrir leurs collègues et éviter des actions en dommage et intérêts* ».

Lire, sur son blog, le récit par Halim Hicheur de l'arrestation de son frère qui relate la violence, tant de l'interpellation, des 96 heures de garde à vue d'Adlène Hicheur, que du traitement médiatique qui en sera fait.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.